

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES RÉMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



ND:29590

Déclaration de Maladie : N° P19- 0002136

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 1055

Société : RAM

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom : MAHLA BENAISSA

Date de naissance : 1-7-1947

Adresse : Résidence el FASR TM. EZZEHOUA m 21 Cessa

Tél. : 0647 9585-75

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

leur Abdelmoujib DOUEB
CARDIOLOGUE
Rue Al Araâr (Ex . Gay Lussac)
Sultan - CASABLANCA
Tél. 22 91 00 00 - 05 22 45 45 45

Date de consultation : 09 Juin 2020

Nom et prénom du malade : MAHLA BENAISSA

Age : 1947

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : ACD

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACD

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration, de déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 16/06/2020

Signature de l'adhérent[e] : MAHLA BENAISSA

ACQUETE

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09 Juin 2020	CS + CCG		300,00	Docteur Abdellmoujib DOUIL CARDIOLOGUE 84, Rue Al Arâd (Ex. Bay Lussac) Mers Sultan - CASABLANCA Tél: 022-48-37-81 - France: 031-16-82-40
DC				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie FEDDAN EL KHEF <u>Dr. Dounia KOUKAB</u> G.H. Fedan El Khef Km 13 Route Principale N° 1 de Rabat <u>Sidi El Houssi - CASA</u> Tél : 0524 50 00 02	05/06/2020	139,18

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

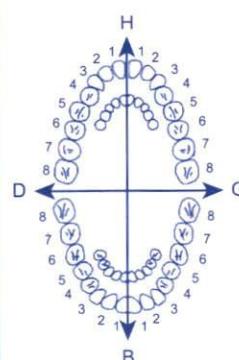
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

—
B

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR Abdelmoujib DOUIEB

CARDIOLOGUE

Diplômé de l'université de LYON

Diplômé en Echographie et Doppler Cardiaque

Membre de la Société Française de Cardiologie

Casablanca le : 09.06.2020

Mahla benaissa

34.60 x 5

Lasilix 40 : 1 cp/j matin

150.00 x 3

Anginib 100 : 1 cp/j matin

39.50 x 3

Kardegic 75 : 1 s/j midi

151.80 x 3

Rosuvas 10 : 1 cp/j soir

46.50

Zyloric 100 : 1 cp / j soir

162.60

Nebilet : 1/4 cp le matin

1357.80

3 mois

Cabinet Dr Abdelmoujib DOUIEB
94 Rue AL ARAAR (Entre Rondpoint Mersultan et Alpha 55) Casablanca
Tél : 05.22.48.37.91 - 05.22.48.63.58

SUR RDV

1 - 2022 - 2022
CIBOVI

LASILIX 40MG
20CP SEC
P.P.V : 34DH60

LOT : 19E009
PER.: 10/2023

6 118000 060468

LASILIX 40MG
20CP SEC
P.P.V : 34DH60

LOT : 19E009
PER.: 10/2023

6 118000 060468

LASILIX 40MG
20CP SEC
P.P.V : 34DH60

LOT : 19E009
PER.: 10/2023

6 118000 060468

LASILIX 40MG
20CP SEC
P.P.V : 34DH60

LOT : 19E009
PER.: 10/2023

6 118000 060468

LASILIX 40MG
20CP SEC
P.P.V : 34DH60

LOT : 19E009
PER.: 10/2023

6 118000 060468

LOT : 200088
EXP : 01/2024
PPV : 46.70 DH

ZYLORIC 100 mg
Boîte de 100 comprimés
A.M. N° 63 OMP/21/INTT
SOTHEMA BOUSKOURA
Remboursable AMO

6 118000 022268

LOT : 053
PER : OCT 2022
PPV : 150 DH 00

ANGINIB 100mg
30 Comprimés pelliculés

6 118000 051176

Lot n°:
EXP:
PPV:

157 DH 80

ROSUVAS® SUN 10 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés

6 118000 380641

Lot n°:
EXP:
PPV:

157 DH 80

ROSUVAS® SUN 10 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés

6 118000 380641

Lot n°:
EXP:
PPV:

157 DH 80

ROSUVAS® SUN 10 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés

6 118000 380641

PPV : 150 DH 00
PER : DEC 2022
LOT : 060

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V : 30DH70

LOT : 19E006
PER.: 06/2021

6 118000 061847

ANGINIB 100mg
30 Comprimés pelliculés

6 118000 051176

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V : 30DH70

LOT : 20E008
PER.: 06/2021

6 118000 061847

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V : 30DH70

LOT : 060
PER.: DEC 2022

Lot n°:
Du:
Pér.

91504E
02.2019
02.2022

* VIGNETTE
NEBILET® 5mg
28 comprimés O
PPV 162DH60

